

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 4 juillet 2023

Délibération
N° 23.091.1
En exercice ... 37
Présents 24
Votants 30
Pour 30
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE COMMANDE PUBLIQUE
FOURRIÈRE ANIMALE INTERCOMMUNALE - AVENANT N° 1 À
LA CONVENTION D'AFFERMAGE - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 28/06/2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le 4 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Mireille TORTES), monsieur Serge PESCE (représenté par monsieur Michel SANCHEZ), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par madame Marcelle COUDERC), madame Martine SIGNOUREL (représentée par madame Brigitte SOULET).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Frédéric FABRE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : madame Nathalie PIQUES.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 4 juillet 2023

**Fourrière animale intercommunale - Avenant n° 1 à la convention d'affermage -
Approbation et autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la convention conclue le 1^{er} octobre 2013 entre la Communauté de communes La Domitienne et la SARL Alain Sanchez confiant à cette dernière la gestion du service public intercommunal de fourrière animale pour une durée de 10 ans, expirant le 30 septembre 2023 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 ci-annexé ;

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public en date du 4 juillet 2023 ;

Considérant qu'afin de permettre la préparation et la passation d'une nouvelle convention dans les meilleures conditions possibles, il convient de prolonger la durée de la convention susvisée d'une année ;

Considérant que l'augmentation du montant initial du contrat induite par cette prolongation n'excède pas 10 % ;

Considérant qu'il convient de formaliser cette modification par avenant ;

Considérant que la SARL Alain Sanchez a, par courrier du 8 juin 2023, indiqué à la Communauté de communes La Domitienne qu'elle approuve ce projet d'avenant ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention d'affermage de la fourrière animale intercommunale ci-annexé.

II. AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

III. PRÉCISE que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice concerné, et feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour l'exercice suivant, au chapitre prévu à cet effet.



IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **10 JUIL. 2023**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **10 JUIL. 2023**

Signature du secrétaire de séance :



REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20230704-DELIB_23_09

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20230704-DELIB_23_09